Politique de développement: intégration de l'égalité entre femmes et hommes, programme d'action 2001-2006

2001/2193(COS) - 08/11/2001

En adoptant ses conclusions sur le programme d'action, le Conseil est d'accord sur la nécessité d'agir vigoureusement pour mettre en place, promouvoir et contrôler à tous les niveaux une stratégie en trois volets afin d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement de la Communauté. Le Conseil : - souligne qu'il faut renforcer le souci de la dimension de l'égalité entre les sexes dans les dialogues politiques et les interventions aux niveaux régional et national ainsi que dans les politiques nationales de lutte contre la pauvreté et les documents de stratégie par pays; - demande à la Commission de mettre au point des plans de travail spécifiques et d'instaurer les modalités opérationnelles et les partenariats nécessaires afin de préciser les détails des interventions, des ressources financières, des échéanciers et des résultats escomptés; - recommande que la Commission inscrive, dans le programme général d'action sur la politique de la Communauté en matière de développement, les principaux éléments du programme d'action pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la coopération au développement.